

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POKER TEAM 87

Le 14 janvier 2015 à Panazol (11 rue Diane Fossey)

- Ordre du jour :
- 1- Approbation du PV de la précédente réunion
 - 2- Distribution des affiches et flyers
 - 3- Validation du partenariat avec *Poker Avenue*
 - 4- Règlement intérieur (phase 2)
 - 5- Finalisation des préparatifs pour le début des activités
 - 6- Débat autour de la buvette et de la restauration
(partenariat avec *La Boîte à Pizza*, sandwiches, etc.)
 - 7- Questions diverses.

Présents :

Sébastien ARNAUD
Jean-Michel BOUE
Jean-Luc CAUJOLLE
Cécilia DAGRON
Emmanuel DUBOIS
David FUCHS
Cyrille LABORDE
Pascal ROCHEREAU
Thierry VAUZELLE

Pas d'absent.

La réunion débute à 20h30.

1- APPROBATION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2- DISTRIBUTION DES AFFICHES ET FLYERS

2000 flyers ont été imprimés par Crédit Mutuel.

Les affiches ont été distribuées fin décembre dans les commerces, certaines entreprises et lieux publics.

La distribution doit continuer.

3- VALIDATION DU PARTENARIAT AVEC POKER AVENUE

Les conditions du partenariat sont sur le forum du club.

4- REGLEMENT INTERIEUR (PHASE 2)

Le texte définitif est le suivant :

- Préambule -

Le règlement intérieur a pour objet de préciser et compléter les statuts de l'association Poker Team 87 et d'établir des règles de fonctionnement et de comportement pour les adhérents de la dite association.

En accord avec les dispositions des statuts de l'association du Poker Team 87, ce règlement intérieur est rédigé par le conseil d'administration et peut être modifié par les membres de ce conseil à tout moment lors d'une réunion qui fera l'objet d'un procès-verbal.

Afin d'être valide, ce règlement intérieur doit être communiqué aux adhérents du Poker Team 87 soit par affichage sur les site et forum internet du club soit par remise en mains propres soit par transmission directe par messagerie ou courrier.

- Article 1 -

L'adhésion au Poker Team 87 est annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année.

La cotisation versée au titre de cette adhésion n'est pas remboursable et reste acquise à l'association.

Le conseil d'administration peut définir des tarifs différents selon une période d'adhésion, la qualité de l'adhérent, un accès plus ou moins limité aux activités du club ou tout autre motif que le conseil d'administration définira.

Les membres du conseil d'administration peuvent permettre à une personne d'assister et/ou participer à une ou plusieurs activités poker sans être adhérente du Poker Team 87. Les modalités seront définies par le conseil. Les activités du club étant privées, les dirigeants du Poker Team 87 se réservent tout de même le droit d'interdire à une personne non adhérente l'accès à la salle.

Le conseil d'administration peut refuser de plein droit et sans justification l'adhésion d'une personne même si celle-ci remplit les conditions prévues par les statuts.

- Article 2 -

La radiation d'un adhérent ne peut se faire qu'après que les membres du conseil d'administration aient sollicité expressément l'intéressé pour obtenir ses explications. Si celui-ci ne souhaite pas répondre à cette demande, la décision pourra tout de même être prise par le conseil d'administration. Celui-ci doit ensuite étudier l'affaire collégalement et prendre éventuellement la décision d'exclure l'adhérent de l'association après un vote. L'exclusion et ses motifs devront être signifiés clairement à l'intéressé.

- Article 3 -

L'éthique du Poker Team 87 est la suivante :

- Toute mise en argent est strictement interdite dans le cadre ou sous le nom de l'association.
- Le respect des statuts et du règlement intérieur.
- Le respect de tous les adhérents et des personnes dirigeantes.
- Le respect et maintien en parfait état des locaux et/ou matériels mis à disposition par l'association.
- Toute tricherie est interdite et sera sanctionnée.
- Avoir un esprit de fair-play.

- Article 4 -

Le membre du conseil d'administration qui souhaite démissionner doit le faire par écrit. Cette démission devra être rendue publique aux adhérents du Poker Team 87.

Les décisions prises par le conseil d'administration seront issues de préférence d'une discussion puis d'un consensus. Si ce dernier ne peut aboutir, la décision sera définitive après un vote (la voix du président étant prépondérante).

Les débats et décisions peuvent se dérouler sur le forum ou le site internet de l'association sans que leur validité ne soit remise en cause. Les décisions les plus importantes seront tout de même prises de préférence en réunion officielle faisant l'objet d'un compte-rendu.

Sur le forum du Poker Team 87, lorsqu'un sujet requerra une décision rapide, un membre du conseil d'administration pourra imposer une date limite, au minimum 7 jours après l'ouverture du sujet, pour que les autres membres s'expriment et votent. A l'issue de ce délai, la décision finale sera entérinée d'après les votes exprimés et sans tenir compte de ceux qui se seraient abstenus.

Le conseil d'administration pourra décider d'exclure un de ses membres. Cela ne pourra intervenir que lors d'une réunion du conseil avec ce sujet à l'ordre du jour faisant l'objet d'une discussion entre les administrateurs. L'exclusion ne pourra être validée qu'après un vote dont la majorité des deux tiers (y compris les non présents lors de cette réunion) aura été atteinte. Le résultat devra être consigné dans le procès-verbal de la réunion.

- Article 5 -

Une activité organisée par le Poker Team 87 ne pourra avoir lieu que si au moins un membre du conseil d'administration est présent du début à la fin.

La gestion de la buvette et la cuisine (préparation, distribution, encaissement) mises en place par le Poker Team 87 lors de ses activités habituelles n'est possible que par les membres du conseil d'administration. Lors des tournois et événements exceptionnels, d'autres personnes désignées par les membres du conseil d'administration pourront apporter leur aide.

- Article 6 -

L'association ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol ou de perte d'effets personnels lors des diverses activités et manifestations qu'elle organise.

- Article 7 -

La source unique d'informations concernant la vie courante du Poker Team 87 est le forum internet : pokerteam87.forumactif.org

5- FINALISATION DES PREPARATIFS POUR LE DEBUT DES ACTIVITES

Des affiches de bienvenue ont été réalisées par Jean-Luc CAUJOLLE. Tout le monde est d'accord pour en mettre une dans la salle du premier tournoi.

Les bulletins d'adhésion seront imprimés par David FUCHS.

Le matériel de poker commandé est arrivé cette semaine.

Les jetons mis à disposition seront ceux de Jean-Luc CAUJOLLE, Cyrille LABORDE et Jean-Michel BOUE.

Un quizz de 15 questions sera proposé aux joueurs et présenté comme un jeu. Les membres du conseil d'administration découvrent les questions proposées par Thierry VAUZELLE et le quizz est définitivement validé après diverses discussions et modifications. Il est convenu qu'Emmanuel DUBOIS le rédige ainsi que les réponses avant la première manche du CPT.

6- DEBAT AUTOUR DE LA BUVETTE ET DE LA RESTAURATION (PARTENARIAT AVEC LA BOITE A PIZZA, SANDWICHES, ETC.)

Thierry VAUZELLE va voir à nouer un partenariat avec la boîte à pizza.

Des parts de pizza seront proposées aux joueurs lors de la première pause.

Les sandwiches (2 sortes : jambon ou fromage) seront préparées juste avant le tournoi.

Il sera également proposé des parts de gâteau sucré (« Chinois »).

Jean-Luc CAUJOLLE va mettre à disposition du Poker Team 87 une machine à café Senseo afin d'offrir un café de meilleure qualité que les sachets. Le club achètera les dosettes.

Il est convenu que la buvette sera ouverte tout le temps mais cela ne devra pas perturber le jeu.

Après discussions, les tarifs seront les suivants :

Bière Desperados	=	2,50 euros
Red Bull	=	2,50 euros
Bière	=	2 euros
Jus de fruit et soda	=	1,50 euros
Bouteille d'eau	=	0,50 euros
Café	=	0,50 euros
Part de pizza	=	2 euros
Sandwich	=	2 euros
Part de gâteau	=	1,50 euros
Confiserie	=	1 euro

7- QUESTIONS DIVERSES

❖ Il est décidé de mettre en place un classement « killer » pour le Challenge Poker Team, mais il devra rester secret ainsi que les récompenses jusqu'à la fin pour ne pas pousser certains joueurs à modifier leur façon de jouer.

❖ David FUCHS présente un budget prévisionnel pour l'année :

15/01/2015

Revenus et dépenses

Du 30/10/2014 au 31/12/2015

Sous-catégorie	Total
<u>Catégories de revenus</u>	
Autres revenus	
Sponsors	100,00
Recette Buvette	1 750,00
Approvisionnement Compte	0,00
Total Autres revenus	1 850,00
Cotisation	
Annuelle	1 750,00
Total Cotisation	1 750,00
Total Catégories de revenus	3 600,00
<u>Catégories de dépenses</u>	
Abonnement/factures	
Portable	38,87
Enregistrement Journal Officiel	44,00
Assurance	87,93
Total Abonnement/factures	170,80
Alimentation	
Buvette	100,00
Total Alimentation	100,00
Cotisation CDC	25,00
Équipement	
Carte SIM	5,00
Total Équipement	5,00
Frais bancaires	
Services / Abonnement	86,32
Total Frais bancaires	86,32
Matériel	409,19
Publicité	200,00
Total Catégories de dépenses	996,31
Total général	2 603,69

A la fin de l'année, il devrait rester environ 2700 euros sans compter les récompenses des divers championnats, ni les dépenses liées aux frais de participation au CNEC.

❖ Un partenariat est en cours d'élaboration avec *ORPI Gambetta* afin d'organiser un tournoi à la demande du gérant, Christophe CHARRON (également adhérent du club).

❖ David FUCHS a également établi un contact avec le bar *Galaxy* pour l'organisation d'un tournoi dans leurs locaux.

La réunion se termine à 0h15, l'ordre du jour étant épuisé.